



Un décret du 27 janvier 2015 reconnaît l'exclusivité de certains actes devant être réalisés par des IBODE et uniquement par des IBODE.

Ainsi, pour continuer d'exercer le métier d'aide-opérateur, les IDE doivent devenir IBODE, soit par le biais de la formation de 18 mois, soit par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Objectifs

- S'approprier la démarche VAE.
- Être accompagné en groupe et en individuel afin de mener à son terme votre projet, notamment dans la rédaction du livret 2.
- S'entraîner à soutenir votre dossier devant un jury de professionnels.

Contenu de la formation

ETAPE 1 (15h30 en groupe)

APPROPRIATION DE LA VAE IBODE

- Présentation du livret 1.
- Introduction du décret et arrêté du 27/01/15.
- Principes et déroulement de la VAE.
- Présentation du livret 2.
- Introduction des référentiels d'activités et des référentiels de compétences.

ETAPE 2 : Livret 2 (6h en individuel)

AIDE PERSONNALISÉE À L'ANALYSE DES COMPÉTENCES

- Étudier les référentiels des activités et des compétences de l'IBODE.
- Analyser les expériences et activités des candidats pour les aider à les retranscrire dans le livret 2.

AIDE À L'EXPRESSION ÉCRITE DU LIVRET 2

ETAPE 3 : Simulation d'entretien avec le jury (1h)

Méthodes pédagogiques

- Méthodes actives et participatives avec entretiens individuels.
- Aide personnalisée.
- Travail personnel entre le temps de formation.
- Documentation pédagogique remise à chaque participant.

Public

IDE exerçant en bloc opératoire et répondant aux conditions d'accessibilité à la VAE IBODE tel que prévu par les textes législatifs et réglementaires.

Durée

22h30 (15h30 en groupe + 6h d'entretien individuel + 1h de simulation au jury)

Formateur

Cadre IBODE

Prérequis

3 ans d'expérience IDE
Bloc Opératoire

Prix

Cf. Grille tarifaire
en début de catalogue